

## CHARTRE D'UTILISATION DU POINT CYB DU PIJ DE CREIL

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation et des outils informatiques mis à disposition au sein du point Cyb

elle rappelle les responsabilités des utilisateurs l'ayant acceptée et signée .

**Article 1 :** L'utilisation du point cyb (matériels, logiciels et accès Internet) est conditionnée par la lecture, l'acceptation et la signature de la présente charte, laquelle est affichée en permanence dans les locaux du Point cyb au Point information jeunesse de la MLVO. **Tout contrevenant à cette charte d'utilisation est passible de radiation de l'espace public numérique.**

**Article 2 :** Lors de leur première visite les usagers doivent **obligatoirement présenter une pièce d'identité** dont la photocopie sera jointe à la fiche d'inscription dûment remplie, renouvelable chaque année en fonction de la date de délivrance de la carte d'adhérent . Les utilisateurs doivent s'adresser à l'animateur du point cyb avant d'occuper un ordinateur. L'accès en est réservé aux personnes possédant une carte d'adhérent en cours de validité et remplissant les conditions ( **voir annexe\***), cependant l'animateur se réserve le droit de modifier la durée ou la fréquence d'occupation des pc en fonction du flux. Lorsque le temps imparti à chaque utilisateur arrive à son terme, celui-ci cède sa place. **Un maximum de deux personnes est autorisé par poste.**

**Article 3 :** Les locaux du point cyb sont publics ; il est par conséquent interdit d'y fumer et d'y introduire tout objet ou substance illicite. Par mesure d'hygiène et de sécurité, **la nourriture et les boissons diverses sont interdites à proximité des ordinateurs.** Il est demandé à toute personne utilisant les services du Point cyb de respecter les règles de politesse les plus élémentaires, à savoir un comportement ne portant pas atteinte à la tranquillité des autres utilisateurs. Pour cette même raison, **les téléphones portables doivent être éteints à l'intérieur des locaux.** Sur demande, l'animateur en charge du Point cyb fera tout son possible pour faciliter l'accès aux locaux des personnes handicapées.

**Article 4 :** **Il est interdit d'installer tout type de programmes ou logiciels sur les ordinateurs,** ceux-ci possédant déjà tous les outils nécessaires. De même est interdite toute modification ou configuration personnelle du matériel informatique. L'usage de cd ou disquettes est soumis à une demande préalable effectuée auprès de l'équipe d'encadrement du point cyb. **Il est également interdit de télécharger des fichiers, sauf autorisation donnée par l'animateur pour des documents de travail jugés indispensables.** L'enregistrement de données sur le disque dur est soumis à l'approbation de l'animateur. Il est interdit d'utiliser les graveurs CD pour effectuer des reproductions, ceux-ci ont pour seul usage la sauvegarde des données personnelles sur autorisation préalable de l'animateur. Les impressions sont gratuites mais limitées à 5 feuilles par personne, le cas échéant les utilisateurs doivent amener leur papier, et néanmoins ne pas monopoliser la seule imprimante réseau à usage de tous les postes (limitation à 20 feuilles maxi) ou régler le surcoût indiqué ( **voir annexe\***).

**Article 5 :** **L'usage d'Internet doit être en priorité consacré à la recherche d'informations dans des buts culturels ou pédagogiques, et d'initiation aux méthodes d'utilisation des Technologies d'Information et de Communication (TIC).** L'utilisation du courrier électronique, la participation à des listes de diffusion ou à des forums de discussion s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Ses propos engagent sa propre responsabilité civile et pénale.

**Article 6 :** **L'utilisation de systèmes de communications interpersonnelles en direct, communément appelés "Chat", est formellement interdite dans les locaux du point cyb, de même que la consultation de sites de rencontres, de loteries et de jeux divers.**

**Article 7 :** La consultation de sites web doit être conforme au code de la propriété intellectuelle ainsi qu'à la législation en vigueur concernant les droits d'auteur. **Toute consultation de sites à caractère pornographique, faisant l'apologie de la violence, de la discrimination ou de pratiques illégales est formellement interdite et pourra faire l'objet de poursuites.** Le point cyb détient la liste des sites consultés et de la durée de consultation de chacun des postes dans un souci d'exploitation statistique et de vérification du respect des règles de consultation.

**Article 8 :** Fixer, enregistrer ou transmettre des données :  
- visant à porter atteinte à l'intégrité physique ou morale d'une personne ou de sa propre personne,  
- portant atteinte à la vie privée d'autrui,  
- allant à l'encontre de la décence et des bonnes mœurs,  
- de propagande électorale .

**Article 9 :** Toute attaque ou tentative d'attaque d'un système de traitement automatique des données, quel qu'il soit, est gravement puni par la loi et fera l'objet de poursuites quel qu'en soit le type. De la même façon, l'utilisation de certains systèmes de cryptographie est puni par la Loi et pourra faire l'objet de poursuites.

**Article 10 :** **Il est laissé au jugement de l'animateur du point cyb présent dans les locaux, le droit d'interrompre immédiatement la connexion d'un utilisateur si son comportement va à l'encontre de la philosophie du lieu, ou plus simplement, s'il contrevient à la présente charte.**

**Article 11 :** Le point cyb propose une sensibilisation à Internet sous deux formes , l'initiation gratuite et le surf libre (voir annexe\*) . Le Point Cyb se réserve le droit de mettre en place un dispositif automatisé de contrôle des informations circulant depuis et vers le réseau Internet.,

**Article 12 :** Tout dysfonctionnement du matériel doit être signalé à l'animateur du point cyb. Tout vol, toute dégradation matérielle ou logicielle constatée sur les outils mis à disposition du public fera l'objet de poursuites.

**Article 13 :** Le point cyb dégage sa responsabilité concernant tout type de dysfonctionnements empêchant momentanément la connexion au réseau Internet ou l'utilisation des ordinateurs et du matériel mis à disposition du public. Le point cyb s'efforce de maintenir accessible de manière permanente le service qu'il propose, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions. L'Animateur essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les utilisateurs informés de ces éventuelles interruptions.

**Article 15 :** Le point cyb délivre une attestation équivalente au « passeport pour l'Internet et le Multimédia » la Direction de la MLVO , se charge de l'exécution de ce règlement.

---

Mission locale de la vallée de l'Oise 03 Square de la Libération 60100 Creil

Tel : 03 44 24 22 07 Fax : 03 44 24 44 89

[Missionlocale.voise@wanadoo.fr](mailto:Missionlocale.voise@wanadoo.fr)

[Espace.cyber.pij@wanadoo.fr](mailto:Espace.cyber.pij@wanadoo.fr)

<http://perso.wanadoo.fr/missionlocale.voise>

Lundi – Vendredi

8h30-12h et 13h30-17h30

ouverture le jeudi jusqu'à 19 heures



**point cyb**  
espace jeune numérique

---

## **Engagement de l'utilisateur du Point Cyb**

Je soussigné \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur

avoir pris connaissance de la charte d'utilisation du Point Cyb du PiJ de la MLVO

à Creil et je m'engage à en respecter les règles .

Fait à Creil le

visa de l'utilisateur

---

## **Annexe fonctionnement du point cyb**

*Deux modes de fonctionnement et des plages horaires spécifiques sont mises en place pour répondre aux différentes attentes  
Le surf libre et les initiations.*

### **1- PUBLIC**

Le point cyb est réservé aux jeunes de 16 à 26 ans résidant sur :  
Les Cantons (Creil sud, Creil nord, Montataire, Pont Ste Maxence, Neuilly en thelle)

### **2- Conditions d'accès**

- *Jeunes inscrits à la Mission Locale de la Vallée de l'Oise « adhésion 5 Euros par an »*
- *Etudiants , scolaires et autres résidant sur les cantons cités ci-dessus « adhésion 20 euros par an »*

NB : Certains travaux ou recherches donnent lieu à des impressions , le tirage ne dépassera pas 20 feuilles par personne . Le public pourra apporter du papier en fonction de ses besoins dans la limite de la charte du point cyb de la MLVO , voir grille tarification des impressions.

**Validité** : La carte d'adhérent du point cyb est valable un an à partir de la date d'inscription.

### **3- le surf libre pour les jeunes qui justifient de la capacité à surfer seul**

Il consiste en une mise à disposition des ordinateurs pour une utilisation en autonomie , une recherche d'information . Les utilisateurs pourront accéder au surf libre après avoir justifié de leur capacité à naviguer seul , ou bénéficier de l'initiation de base , afin de limiter les erreurs et mauvaises manipulations susceptibles d'endommager le matériel du point cyb ..

Les utilisateurs pourront en fonction de leurs besoins , utiliser le traitement de texte , se connecter à Internet ou réaliser toutes autres tâches si celles-ci sont compatibles avec la charte du point cyb.  
l'Animateur du point Cyb est disponible **Pour toute information** .

### **4- les Initiations pour les utilisateurs non autonomes**

Apprendre les bases de fonctionnement d'un Pc , le clavier , la souris , enregistrer un fichier ...  
Apprendre les bases d'Internet, connexion, création et utilisation du mail ou courriel, recherche et image numérique, jusqu'au surf libre.  
Les initiations sont réparties sur quatre séances de trois heures.  
**Modalités** : inscription auprès de l'animateur du Point Information Jeunesse, Responsable du Point Cyb .

### **5- Tarifications des impressions**

Impression en noir et blanc	Texte	Image
	A4= 0.10 euros ; A3 = 0.4 euros	A4= 0.30 euros ; A3 = 1.20 euros
Impression en couleur	A4= 0.20 euros ; A3 = 0.80 euros	A4= 1 euros ; A3 = 2 euros

Tous les renseignements restent disponibles aux horaires d'ouverture du point cyb

Mission locale de la vallée de l'Oise 03 Square de la Libération 60100 Creil

Tel : 03 44 24 22 07 Fax : 03 44 24 44 89

[Missionlocale.voise@wanadoo.fr](mailto:Missionlocale.voise@wanadoo.fr)

[Espace.cyber.pij@wanadoo.fr](mailto:Espace.cyber.pij@wanadoo.fr)

<http://perso.wanadoo.fr/missionlocale.voise>

Lundi – Vendredi

8h30-12h et 13h30-17h30

ouverture le jeudi jusqu'à 19 heures